SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018
Convocation du 8 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze février, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. André GÉLÉBART, Maire.

Étaient présents : M. André GÉLÉBART, Mme Florence DOUTRELEAU, M. Sylvain COTARD, Mme Dominique JONQUAY, MM. Sylvain DELAVOYE, Alain LANGLOIS, Gérard NAVARRO et Ludovic GRENIER, et Mmes Vanessa CASTERMANT et Catherine DUMAIS, formant la majorité des membres en exercice.
Absente excusée : Mme Marinette CAPDEBOSCQ, pouvoir à Mme JONQUAY
Secrétaire de séance : M. NAVARRO

La séance est ouverte à 20 h 33.
Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET (délibération n° 2018-1)

M. le Maire explique que le Conseil a la possibilité d'ouvrir des crédits en section d'Investissement – dans la limite de 25 % de ceux ouverts l'an dernier – avant le vote du budget. Cela permettrait de payer sans attendre la facture relative aux sondages réalisés pour lever la suspicion de marnière sur un terrain appartenant à la commune (parcelle B390).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2018 M. le Maire à ouvrir des crédits pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (délibération n° 2018-2 et 3)

M. le Maire présente le programme 2018 de la DETR qui subventionne la reprise de tombes à hauteur de 20 à 30 %. Il propose en conséquence que la commune demande une subvention pour la reprise de 8 caveaux de 2 personnes (7 856,00 € HT).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proposer un dossier de demande de subvention pour la reprise de 8 caveaux 2 personnes (7 856,00 € HT) dans le cadre de la DETR 2018.

Il ajoute que ce programme peut également subventionner l'achat d'un ordinateur destiné à permettre l'accès aux formalités administratives pour le public à hauteur de 20 à 30 %. Il propose en conséquence que la commune demande une subvention pour l'achat d'un ordinateur (490,00 € HT).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proposer un dossier de demande de subvention pour l'achat d'un ordinateur portable (490,00 € HT) dans le cadre de la DETR 2018.

CONVENTION AVEC SEINE-MARITIME NUMÉRIQUE POUR L'INSTALLATION DE LA FIBRE DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX (5 PLACE DE L'ÉGLISE) (délibération n° 2018-3)

M. le Maire présente un projet de convention proposé par Seine-Maritime Numérique (syndicat mixte en charge du déploiement de la fibre dans le département) dans le but de raccorder les logements communaux du presbytère.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention.

PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA MUTUELLE DES AGENTS COMMUNAUX

M. le Maire rapporte la demande d'un agent communal qui désire savoir si la commune souhaite participer financièrement à sa mutuelle.
Après un tour de table, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas participer financièrement à la mutuelle des agents.

SALLE POLYVALENTE

M. le Maire expose deux sujets à étudier.
Le premier concerne le montant de la caution, qui pourrait être augmenté, ainsi que la création d'une deuxième caution, spécifique au ménage et au tri (si ceux-ci ne sont pas réalisés, la caution serait encaissée par la commune). Le Conseil municipal décide de se prononcer sur le sujet au cours d'une prochaine réunion, après avoir pris connaissance de ce qui se pratique dans les communes alentour.
Le second est relatif à la casse : il faudrait revoir les sommes demandées en cas de casse du matériel lors d'une location, tant au niveau de la vaisselle (tarifs à actualiser) que du mobilier (tables et chaises pour lesquelles rien n'est prévu).

ASSURANCE COLLABORATEURS

M. le Maire a enfin obtenu les précisions demandées à l'assureur. Cette assurance couvrirait les élus et le personnel communal en cas d'accident de voiture. Ils déclareraient alors le sinistre à cette assurance, et non à leur assurance personnelle.
Le Conseil municipal décide de souscrire à cette assurance.

TRAVAUX

Suspicion de cavité souterraine : M. le Maire annonce que les sondages effectués ont permis de lever la suspicion de marnière pour la quasi-totalité du terrain appartenant à la commune et pour la rue de la Mare Havy (ils n'englobaient pas la maison existante). MM. Cotard et Navarro regrettent que la suspicion n'ait pas pu être levée entièrement. Mme Doutreleau précise que cela aurait coûté bien plus cher.
Réfection de la rue Bernard Decaen : Après analyse, le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise Gagneraud pour un montant total de travaux de 33 293,10 € TTC.
Réfection des joints de la façade de la mairie : Un devis de près de 20 000 € TTC est déjà parvenu en mairie ; deux autres sont attendus.
Éclairage public : Le chiffrage de deux opérations a été demandé au SDE76 : l'extension du réseau place de l'Église et l'installation d'un point lumineux sur le parking du point d'apport volontaires pour le verre et le papier, rue du Chêne Saint-Martin. Il va par ailleurs être étudié la question de l'apport de grave/tout-venant pour améliorer l'état de ce parking.
Voirie : Le marquage au sol du carrefour des rues de la Mare Havy et Émile Beus est à prévoir.
Matériel : L'achat d'un vidéoprojecteur pour la salle polyvalente est étudié.

QUESTIONS DIVERSES

Décorations de Noël : Mmes Doutreleau, Jonquay, Capdeboscq et Dumais ont travaillé sur la question. Des devis ont été demandés, notamment pour l'installation de prises sur les candélabres

d'éclairage public. La question de la location des décorations plutôt que de leur achat va également être étudiée.

École : Une fermeture de classe maternelle est annoncée pour la rentrée de septembre, alors que l'inspectrice d'académie avait annoncé aux maires du SIVOS une semaine avant que la nouvelle tombe qu'aucune fermeture n'aurait lieu.

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : La commune de Limpiville propose aux communes environnantes d'étudier la possibilité de mutualiser la gestion des poteaux incendie. Le Conseil municipal approuve cette idée, et M. le Maire précise qu'il pourrait s'agir d'une prochaine compétence de l'Agglomération.

Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) : Les deux porteuses d'un projet de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) ont été reçues en mairie. Cette structure permettrait à plusieurs assistantes maternelles de s'unir afin de proposer une possibilité de garde supplémentaire. Le problème rencontré par ces assistantes maternelles est celui du local où les enfants seraient accueillis. La commune ne dispose pas d'un bâtiment qui pourrait faire l'affaire, mais après réflexion, le Conseil municipal donne majoritairement un avis favorable à la location ou à la mise à disposition d'un terrain à côté de la salle polyvalente, afin que les assistantes maternelles puissent le cas échéant y installer une structure modulaire – ou un bâtiment – propre à réaliser leur projet. Le Conseil souhaite en outre que ces assistantes rencontrent toutes les autres assistantes maternelles du village afin de leur présenter leur projet.

Marché du jeudi : Un arrêté va être pris pour limiter le stationnement place de l'Église et ainsi assurer l'installation des deux commerçants ambulants dans de bonnes conditions.

Logements communaux : M. le Maire annonce que des compteurs d'eau individuels seront prochainement installés pour les logements communaux du presbytère.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 22 h 15.